

présentement deux gares; une, appelée la gare Beamer, située près de Brewery Creek et l'autre, appelée Hull-Ouest, près de Monclair, je crois. La gare de Hull-Ouest sera la seule utilisée par les trains de voyageurs du P.C. arrivant par la rive nord; il faudra y faire des réparations importantes.

M. CARON: Pas des réparations importantes; il vous faudra la reconstruire. C'est un vieux hangar. Je sais que le plan initial prévoyait une gare dans le nord de la ville en plus d'une gare secondaire. C'était le premier plan. Je sais qu'Ottawa est une partie importante de la région de la Capitale, mais Hull aussi. Vous ne pouvez vous en servir comme d'un tremplin pour vous rendre aux forêts de la Gatineau. Vous devez penser à Hull. Vous ne vous en occupez pas du tout. Vous la laissez tout simplement de côté. Je n'aime pas cela du tout. Je crois qu'il devrait y avoir un projet pour Hull comme pour ce côté-ci de la rivière.

Le PRÉSIDENT: Très bien, Messieurs. Monsieur Caron, c'est la réponse que peut vous donner le général Clark.

M. CARON: Je ne suis pas satisfait.

Le PRÉSIDENT: Il vous faudra vous adresser à la Commission de la Capitale et aux chemins de fer.

M. CARON: Je voudrais que la Commission en fasse autant pour Hull.

M. COWAN: Je vous rappelle que ces plans sont à l'étude depuis 1956; c'est-à-dire depuis huit ans. Ils ne furent jamais soumis au comité des chemins de fer. Pourriez-vous nous dire pourquoi? Je sais que vous avez de l'expérience en ce domaine.

Monsieur le président, je voudrais poser une question. Ce bill nous a été soumis le 26 novembre. Je remarque que l'article 26, à la page 17 de ce bill S-33, dit que le transfert des terrains et des installations devra se faire le 2 janvier. Cela nous laisse 37 jours, et il n'y a plus que 5 dimanches, 6 samedis, le jour de Noël, le jour de l'An et le «Boxing Day» d'ici au 2 janvier. Je crois que cette limite de temps est trop longue. Ne serait-il pas possible de la réduire? C'est là, à la page 17, l'article 26.

M. FISHER: Le Sénat a fait sa part.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cowan, je compte sur vous pour nous indiquer tous les points importants.

M. COWAN: Je voudrais poser une question au sujet des taxis. Avons-nous maintenant ces deux messieurs comme témoins?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cowan, nous y viendrons lors de l'étude du bill. Il y a des articles qui traitent tout particulièrement de ces questions.

M. COWAN: Je ne voudrais pas que ces témoins s'en aillent; nous pourrions avoir besoin d'eux plus tard.

M. FISHER: Avant de commencer l'étude du bill, il nous sera possible d'interroger le représentant des chemins de fer; M. MacDougall, par exemple?

Le PRÉSIDENT: Je pensais que l'interrogatoire de ces messieurs pourrait se faire lors de l'étude des articles les concernant tout particulièrement; ils sont ici pour cela. Je ne voudrais pas que l'on discute maintenant des clauses du bill.

M. FISHER: Je voudrais savoir quelle relation il y a entre la nouvelle compagnie et tous les contrats actuels et l'administration du chemin de fer et ses employés. Je voudrais savoir quelle relation il y a. Il n'y a rien à ce sujet dans le bill.

Le PRÉSIDENT: Consentiriez-vous à attendre l'étude du bill?

M. FISHER: Si c'est le désir du Comité.